



Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs"

Questions relatives à l'emploi et la politique sociale

Lundi 5 octobre à Luxembourg

Une réunion informelle des ministres du travail, d'emploi et des affaires sociales de la zone euro aura lieu avant la session officielle.

La session du Conseil, qui débutera à 10 h 30, sera présidée par M. Nicolas SCHMIT, ministre luxembourgeois du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire. La plus grande partie des travaux sera publique et pourra être suivie par transmission vidéo à l'adresse <http://video.consilium.europa.eu/>.

*Le Conseil tiendra un débat d'orientation sur la **gouvernance sociale** dans une Europe inclusive. Il devrait approuver les messages clés du rapport du comité de la protection sociale.*

*Il tiendra également un débat d'orientation sur la recommandation relative à l'intégration des **chômeurs de longue durée** sur le marché du travail que la Commission lui présentera.*

*Le Conseil sera invité à approuver les messages clés du rapport "**Garantir aux retraités des revenus adéquats** dans une société vieillissante" et à adopter des conclusions.*

*Le Conseil fera le point sur l'état d'avancement des travaux concernant la directive relative à la **représentation des femmes dans les conseils d'administration**.*

*Le Conseil devrait adopter une décision sur les **lignes directrices pour l'emploi**.*

*Il sera invité à adopter des conclusions sur le nouveau programme pour la **santé et la sécurité au travail** en vue de favoriser de meilleures conditions de travail.*

*Il prendra acte de l'état des lieux des travaux sur la relance du **dialogue social** se basant sur les informations communiquées par la Commission.*

Il prendra également acte des travaux sur la mobilité sur base des informations communiquées par la Commission en ce qui concerne les enjeux, les faits et les chiffres.

*Au cours du déjeuner, les ministres discuteront du thème suivant: " **L'impact de la question des réfugiés sur les marchés de l'emploi et la politique sociale**".*

La présidence tiendra une conférence de presse à l'issue de la session (vers 18h00).

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: www.eucouncil.tv.

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Gouvernance sociale

Le Conseil tiendra un débat d'orientation sur la **gouvernance sociale dans une Europe inclusive** sur la base d'une note de la présidence ([12082/15](#)).

Une des priorités de la présidence luxembourgeoise étant l'approfondissement de la dimension sociale européenne, le Conseil EPSCO examinera la question plus spécifique de la "gouvernance sociale".

Les ministres seront invités à répondre aux questions suivantes de la note de la présidence afin d'établir les options possibles et la marche à suivre:

- Au niveau opérationnel, quelle est la contribution espérée des États membres pour l'élaboration du rapport conjoint sur les questions sociales et l'emploi, ainsi que leurs vues sur le périmètre de ce rapport dans le processus du Semestre revisité?
- Comment les États membres perçoivent-ils ce renforcement du volet social de la PDM et de son volet correctif? Dans quelle mesure la PDM devrait-elle prendre en compte les spécificités nationales des politiques sociales et de l'emploi et leur suivi au niveau de l'UE?
- Quelles sont les vues des États membres sur les modalités de gouvernance que préconise le rapport, à travers le Semestre européen et une PDM renforcée, pour stimuler la convergence vers les meilleures performances sociales et en matière d'emploi au sein de la zone euro à court et moyen terme?
- Comment les États membres envisagent-ils la formalisation du processus de convergence, notamment pour les politiques sociales et de l'emploi, à travers la définition et le suivi de standards et leur intégration potentielle dans la législation de l'Union à moyen et long terme? Le cas échéant, quelle serait l'interaction que les États membres souhaitent entre ces standards et les objectifs de la stratégie Europe 2020?

Le point de départ pour amorcer des réflexions plus approfondies sur la dimension sociale de l'Union monétaire et économique européenne (UME) sera le rapport des cinq Présidents récemment publié, qui fait référence à l'idée lancée par le Président de la Commission européenne d'une Europe "Triple A social".

Messages clés du rapport sur les réformes des politiques sociales

Le Conseil devrait également approuver les messages clés du rapport du comité de la protection sociale (CPS) sur les réformes des politiques sociales pour la croissance et la cohésion: contribution à l'examen annuel de la croissance 2016 ([12079/15+ADD1](#)).

Ce rapport complète le rapport du CPS sur la situation sociale dans l'UE. Le CPS suit la situation sociale et l'évolution des politiques de protection sociale dans les États membres et dans l'Union.

Les domaines passés en revue sont l'inclusion sociale, les pensions, les soins de santé et les soins de longue durée. La revue des politiques de soins de santé et les messages clés y afférant ont été élaborés conjointement avec le groupe "Santé publique" au niveau des hauts fonctionnaires.

Intégration des chômeurs de longue durée sur le marché du travail

Le Conseil tiendra un débat d'orientation sur la recommandation relative à l'intégration des chômeurs de longue durée sur le marché du travail que la Commission lui présentera.

Les ministres auront l'occasion de discuter des défis majeurs, ainsi que d'échanger les expériences nationales en termes de combat contre le chômage de longue durée.

La proposition de recommandation

La proposition de recommandation a été adoptée par la Commission le 17 septembre 2015 à l'issue d'une consultation publique. Sur le modèle de l'initiative pour les jeunes (Garantie Jeunesse), la présente initiative vise à cibler un groupe particulièrement touché par la crise économique: les demandeurs d'emploi de longue durée ([12081/15+ADD1](#)).

Les personnes concernées par ce chômage de longue durée représentent actuellement 5 % de la population active et la moitié du chômage total. Cependant, le chômage de longue durée touche les États membres de manière inégale en fonction des effets de la crise, de la situation macroéconomique, de la structure économique et du fonctionnement des marchés du travail nationaux.

Il concerne un large éventail de personnes qui se caractérisent généralement par une faible employabilité et sont souvent défavorisées à de multiples égards. Les travailleurs qui disposent de peu de compétences ou de peu de qualifications ainsi que les ressortissants de pays tiers sont deux fois plus susceptibles de connaître le chômage de longue durée.

Même lorsque les embauches reprennent dans les États membres, de nombreux chômeurs de longue durée risquent de rester à l'écart, étant les plus éloignés du marché du travail. Plus une personne reste longtemps sans emploi, plus elle aura des difficultés à être intégrée sur le marché de l'emploi vu l'érosion de ses compétences.

Les conséquences sont une détresse personnelle, une sous-utilisation du capital humain, un gaspillage de potentiel économique et une augmentation des dépenses sociales, qui exacerbent encore les effets du déclin démographique. Bon nombre de personnes sans emploi depuis un an ou plus risquent d'être définitivement évincées du marché du travail. Chaque année, un cinquième d'entre elles renoncent à chercher un emploi et sont considérées comme inactives.

La lutte contre le chômage de longue durée nécessite un large éventail de mesures, notamment des réformes structurelles touchant plusieurs secteurs (emploi, économie, politiques budgétaires, investissement dans le capital humain) et associant mesures préventives et mesures curatives.

L'objectif de la présente initiative est de fournir aux États membres des orientations sur les services à fournir pour accroître le taux de passage du chômage de longue durée à l'emploi. La recommandation définit des actions spécifiques destinées à renforcer l'accompagnement personnalisé des chômeurs de longue durée par les services de l'emploi et les services sociaux.

La recommandation viendra compléter les outils existants en instaurant un cadre d'action destiné à intégrer les chômeurs de longue durée sur le marché du travail. Ce cadre couvrira tous les États membres et visera l'amélioration globale du processus d'intégration. L'objectif est de donner une impulsion pour renforcer la capacité administrative, intensifier la coopération entre les fournisseurs de services, renforcer les partenariats avec le secteur privé et améliorer l'efficacité des dépenses publiques.

La présidence compte pouvoir obtenir un accord politique sur ce texte au Conseil EPSCO de décembre 2015.

Revenus adéquats pour les retraités

Le Conseil sera invité à approuver les messages clés du rapport "Garantir aux retraités des dans une société vieillissante" ([12085/15](#)) et à adopter des conclusions (12086/15).

Ce rapport a été élaboré conjointement par le Comité de protection sociale et la Commission. Cette mise à jour du rapport de 2012 met en lumière le volet de l'adéquation des revenus liés à la vieillesse. Il donne, ensemble avec la perspective de la soutenabilité déjà examinée par l'ECOFIN, une vision globale des défis à relever.

Ses messages clés peuvent être résumés comme suit:

- *Le niveau de vie actuel des retraités s'est pour une large part maintenu au cours de la crise bien que des problèmes de pauvreté subsistent dans certains pays et que le niveau des pensions se caractérise souvent par de grandes disparités entre hommes et femmes.*
- *Au cours des dernières années, les réformes des retraites, qui mettent nettement l'accent sur la durabilité, se sont intensifiées.*
- *De manière générale, les dépenses consacrées aux retraites publiques ne devraient pas être plus élevées en 2060 qu'aujourd'hui.*
- *Des politiques fortes sont donc essentielles pour faire face aux problèmes d'adéquation qui risquent de se poser à l'avenir*
- *La coopération au sein de l'UE en vue d'assurer des revenus adéquats aux personnes âgées demeure un élément important"*

Le rapport sur le vieillissement approuvé par le Conseil ECOFIN en mai 2015 prévoit que malgré la très forte augmentation des personnes âgées de 65 ans ou plus, les dépenses moyennes en matière de pensions pour l'UE à 28 ne devraient pas être plus élevées en 2060 qu'en 2013.

Cependant les risques en matière de soutenabilité des finances publiques peuvent résulter non seulement de l'absence de réformes visant à réduire les dépenses futures mais aussi de renversements de situations si des réformes ont au contraire pour effet qu'un nombre croissant de personnes âgées ne reçoivent pas de revenus adéquats, c'est-à-dire leur permettant de mener une vie digne.

Il est donc de la plus grande importance d'assurer le monitoring de l'adéquation des pensions du double point de vue de la limitation des finances publiques et d'objectifs de nature sociale.

Les femmes dans les conseils des sociétés

Le Conseil fera le point sur l'état d'avancement des travaux concernant une directive visant à améliorer l'équilibre hommes-femmes parmi les administrateurs des sociétés (12358/15).

La directive proposée, qui vise à s'attaquer au grave problème de la sous-représentation des femmes au plus haut niveau des instances de décision économique, fixerait un objectif quantitatif de 40 % de membres du sexe sous-représenté au sein des conseils des sociétés cotées en bourse d'ici 2020 (2018 dans le cas des entreprises publiques). Les sociétés seraient contraintes d'œuvrer à cet objectif, entre autres, en introduisant des règles procédurales pour la sélection et la nomination des administrateurs non exécutifs.

Les sociétés qui n'auraient pas atteint l'objectif de 40 % seraient tenues de continuer à appliquer les règles procédurales ainsi que d'expliquer les mesures qu'elles auraient prises et celles qui seraient envisagées pour parvenir à cet objectif. Pour les États membres qui choisiraient d'appliquer l'objectif à la fois pour les administrateurs exécutifs et pour les administrateurs non exécutifs, l'objectif serait inférieur (33 %).

- Position du Parlement européen

Le Parlement européen soutient résolument une action législative dans ce domaine et plaide pour des quotas contraignants en vue d'améliorer l'équilibre hommes-femmes dans les conseils d'administration. Il a adopté sa position en première lecture le 20 novembre 2013, qui approuve dans les grandes lignes la proposition de la Commission.

Politiques de l'emploi des États membres

Le Conseil adoptera une décision relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres (doc.11360/15).

Cet ensemble de lignes directrices intégrées pour 2015 prend en compte la nouvelle approche de la politique économique fondée sur l'investissement, les réformes structurelles et une attitude responsable en matière budgétaire.

Les quatre lignes directrices pour l'emploi peuvent être résumées comme suit:

- **Stimuler la demande d'emplois**

Les États membres devraient faciliter la création d'emplois de qualité, réduire les obstacles à l'embauche auxquels les entreprises se heurtent et favoriser l'entrepreneuriat. Il convient que la fiscalité pèse moins sur le travail et davantage sur d'autres sources d'imposition moins préjudiciables à l'emploi et à la croissance et que la politique des revenus permette une protection sociale adéquate et des dépenses propices à la croissance.

- **Améliorer l'offre d'emplois, les qualifications et les compétences**

Les États membres, en coopération avec les partenaires sociaux, devraient favoriser la productivité et l'employabilité par une offre appropriée de qualifications, de compétences et de savoirs pertinents. Il convient de s'attaquer aux défaillances structurelles des systèmes d'enseignement et de formation pour garantir des résultats de qualité dans l'apprentissage et réduire le nombre de jeunes en décrochage scolaire. Il convient de s'attaquer de manière globale au chômage des jeunes et au nombre élevé de jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent pas d'études ou de formation (NEET) dans le cadre d'une amélioration structurelle de la transition entre les études et la vie professionnelle, notamment par la mise en œuvre intégrale de la garantie pour la jeunesse.

- **Améliorer le fonctionnement des marchés du travail**

Les États membres devraient réduire et prévenir la segmentation au sein des marchés du travail et lutter contre le travail non déclaré. Les règles sur la protection de l'emploi, le droit du travail et les institutions devraient tous instaurer un environnement favorable à l'embauche, tout en offrant un niveau adéquat de protection à tous ceux qui ont un emploi et aux demandeurs d'emploi. Les États membres devraient promouvoir des marchés du travail fondés sur l'intégration et ouverts à tous les hommes et à toutes les femmes, en introduisant des mesures efficaces de lutte contre les discriminations, et favoriser l'employabilité par des investissements dans le capital humain.

- **Favoriser l'inclusion sociale, combattre la pauvreté et promouvoir l'égalité des chances**

Les États membres devraient moderniser les systèmes de protection sociale pour qu'ils fournissent une protection effective, efficace et adéquate à toutes les étapes de la vie, en favorisant l'inclusion sociale, en promouvant l'égalité des chances, notamment entre les femmes et les hommes, et en luttant contre les inégalités.

Programme pour la santé et la sécurité au travail

Le Conseil sera invité à adopter des conclusions sur le nouveau **programme pour la santé et la sécurité au travail** en vue de favoriser de meilleures conditions de travail (11606/15).

Ces conclusions sont de nature prospective, mettant l'accent sur les changements qui en résultent par exemple de la technologie et de l'évolution démographique. Aussi tous ces changements doivent être reflétés dans la législation européenne sur la santé et la sécurité au travail afin de garantir aux travailleurs des conditions de travail décentes.

Relance du dialogue social

Le Conseil prendra acte de l'état des lieux des travaux sur la **relance du dialogue social** se basant sur les informations communiquées par la Commission.

Pour ce qui concerne la relance du dialogue social, la Commission a organisé avant l'été - après la grande conférence au début mars, deux groupes thématiques avec des organisations des partenaires sociaux. L'objectif au Conseil est d'informer les ministres plus globalement sur la relance du dialogue social au niveau européen.

Le Conseil sera aussi informé sur l'organisation du Sommet Social Tripartite en marge du Conseil Européen, le 15 Octobre dans la matinée. En concertation avec les partenaires sociaux, la préparation est en route et le thème retenu cette année sera "**Stimuler la convergence, la création d'emplois et la croissance: vers un rôle renforcé des partenaires sociaux.**"

Divers

- La présidence informera le Conseil de la réunion informelle des ministres du travail, de l'emploi et des affaires sociales des états-membres de la zone euro qui s'est déroulée avant la réunion formelle du Conseil EPSCO.
- La Commission communiquera au Conseil des informations sur les faits, chiffres et enjeux concernant la mobilité des travailleurs
- La présidence communiquera aux ministres des informations sur la conférence sur "**Working conditions for tomorrow**", organisée à Luxembourg le 10-11 septembre 2015.
